

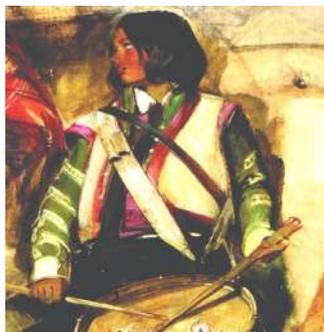
LE P'TIT TAMBOUR

n°26

Journal d'informations de Saint Martin de Clelles

N°26

avril, mai,
juin 2018



Le mot du maire

Ce numéro du « Tambour » est le reflet de ce qui a été fait ou reste à faire. Avec toute notre bonne volonté, il est quelquefois difficile de répondre aux attentes de chacun dans les délais demandés. La mobilisation de l'équipe municipale (élus, personnel) est totale. Pourtant des événements comme la tempête Eléonor et ses conséquences sur notre village illustrent la faiblesse de nos moyens et la difficulté de la tâche. Nous comprenons toute l'ampleur du travail même si nous devons hiérarchiser les actions pour des raisons administratives ou financières.

Dans les pages suivantes, vous trouverez des informations sur les projets à plus ou moins long terme et les informations concernant la vie à St Martin de Clelles.

Rendre notre village plus vivant et plus joli est l'une de nos priorités. Nous pensons pouvoir compter sur l'aide et la participation de toute la communauté villageoise pour faire de notre village un lieu de vie accueillant et paisible. Nous appelons chacun à nettoyer, ranger, fleurir son espace. Ce que chacun fait en ce sens profitera à l'ensemble. Pour notre part nous procéderons à l'amélioration du fleurissement nous permettant de postuler au concours départemental des villages fleuris.

Bien à vous ,

Robert CARTIER

DANS CE NUMÉRO :



P2 Informations municipales

P4 Le budget

p5 **La vie au village**

P6 Repas des anciens
Carnaval

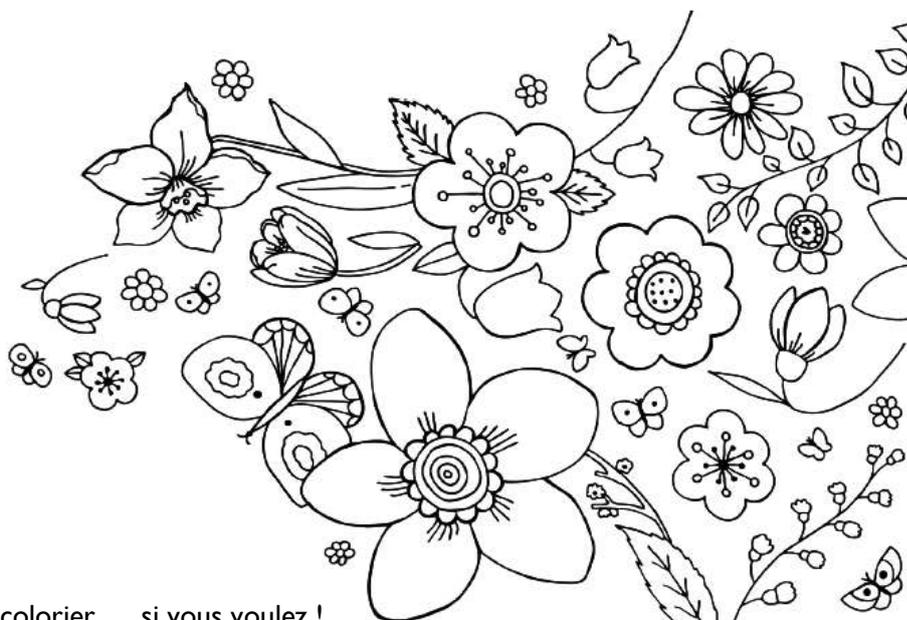
p7 Fermeture de classe à Clelles

P8 Réponse à la question mystère

p9 **Les talents du village**

P10 **Bon à savoir**

p12 **Agenda
Infos pratiques**



A colorier ... si vous voulez !



Les projets

Le conseil municipal travaille sur plusieurs projets. Certains avancent vite, d'autres plus lentement, le principal frein est de trouver les financements :

La sécurisation routière (Riperts, Chabannerie) : grâce à l'obtention de subventions départementales, les chantiers vont maintenant pouvoir débuter. (fossés, élargissement de voirie..)

Les vitraux de la chapelle de Trézanne : en attendant les derniers financements, nous lançons la première étape du projet, c'est-à-dire nous demandons au maître verrier, Christophe Berthier de nous faire des propositions de motifs pour les vitraux.

Signalétique dans le village : pour aider les facteurs, les livreurs et tout simplement les habitants, le repérage et dénomination des rues, chemins, numérotation des habitations est à l'étude.

Les ENS : le projet de labellisation des deux Espaces Naturels Sensibles est en cours avec le Département. Ils feront l'objet de conventions avec les propriétaires et la commune.

Grange Martin : un appel à idées est lancé pour l'aménagement de la Grange Martin (partie sud et écuries). Cet appel vise à définir les besoins et les propositions : une fiche détaillée est consultable sur notre site : www.saintmartindecelles.fr.

Terrains de sports : déjà présenté dans notre précédent numéro. Il s'agit maintenant d'obtenir des aides pour finaliser ce projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes.

Maison multi-générationnelle : réflexion menée avec les membres du CCAS.

Le déneigement



Le déneigement est très souvent un objet de mécontentement, et nous le comprenons car nous le vivons aussi. Nous recherchons les solutions optimales en fonction des possibilités. Les offres de service pour ce type de prestation (nombre d'heures limités, astreinte, matériel spécifique...) sont limitées. Nous sommes en recherche de toute nouvelle solution permettant d'améliorer cette situation.

Photo : <http://hippotese.free.fr/>

Relances d'impayés par voie d'huissier

En cas d'impayés, nous vous rappelons que lorsque la relance a été envoyée par l'huissier, le redevable doit payer directement à la société de recouvrement, et non pas à la Trésorerie, avec les frais.

Dans le cas où le redevable paierait sans les frais, la dette ne serait pas soldée et le solde serait donc susceptible de faire l'objet de nouvelles poursuites.

Contact Trésorerie de Mens :
04 76 34 63 71 ou t038023@dgfip.finances.gouv.fr

RD1075

L'actualité récente nous a rappelé la dangerosité de la RD1075, avec 3 accidents mortels en quelques jours (dont celui de Eymeric : notre facteur).

Dans le cadre d'un programme global avec l'état, les régions AURA et PACA, le Département a décidé - en abandonnant le projet A51 - d'aménager et de sécuriser cette route.

Le projet vise à créer des zones de dépassement, revoir les accès, augmenter la visibilité. La présentation de l'avant-projet devant le conseil municipal a été faite fin Mars et a été l'occasion pour celui-ci d'insister sur quelques points supplémentaires : sécurisation des accès et sorties au village et hameaux, passage piétonnier Beylloux- Chauplanon, voie cycliste, gestion des nuisances sonores, prise en compte du risque du réseau d'eau. Une présentation publique sera faite à l'avancement du projet.

Coupure d'eau

En raison du nettoyage des réservoirs d'eau, nous vous informons que l'eau sera coupée le mercredi 23 mai de 8h30 à 12h à Trézanne.



Etat civil

Décès :

- Nous avons la peine de vous faire part des décès de Marcel BALME et Paulette RICHARD.
- Toute l'équipe municipale partage la peine des familles.
- Nous avons également une pensée pour la famille d' Eymeric Arthaud, notre facteur.

Les travaux

La dernière phase des travaux de rénovation de la Mairie et de la salle Eloi Ville est maintenant terminée. Un nouveau logement de type F3 a été créé au deuxième étage et est loué depuis le 1^{er} Avril. L'optimisation de l'occupation de ces locaux permet ainsi de répondre à un fort besoin de petits logements dans le Trièves. Il reste maintenant à procéder aux améliorations sur les bâtiments communaux de la Chabannerie (logement du gérant et logement F3 attenant). Nous travaillons également sur le projet d'extension de la salle d'accueil du camping. De même, la fin des travaux d'aménagement au hameau des Riperts est en cours.



Catastrophe naturelle

Suite à la tempête Eleanor notre village (comme 44 autres dans le département) a été déclaré en catastrophe naturelle. Ceci permet aux propriétaires de ne pas payer la franchise de leur assurance et à la commune de pouvoir engager des travaux de remise en état (route, chemin, fossés, ruisseaux) grâce à des aides financières de l'Etat et du Département.



Avis de recherche—Offre d'emploi

La commune cherche une personne qui voudrait se charger de l'accompagnement des enfants de la commune lors du ramassage scolaire :



Accompagner les enfants à la montée et descente du car, s'assurer de leur sécurité durant le voyage, les conduire jusqu'à leur classe.



Cadre de travail :
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 9h15, et de 16h45 à 17h30.

Le mercredi, de 8h30 à 9h15 et à midi de 11h45 à 12h30.

Soit 7h30 par semaine.

Poste à pourvoir totalement ou partiellement, jusqu'à juin 2018.

Contact mairie :

04 76 34 43 86 ou st-martin-clelles2@wanadoo.fr

Le conseil municipal des jeunes

Réuni plusieurs fois en 2017, le Conseil Municipal des Jeunes prend son travail à cœur et s'investit dans l'aménagement des terrains de sports : remise en forme du terrain de foot, création d'une piste VVT et d'un jardin d'enfants. Le Conseil Municipal prend sa part en intégrant ce projet dans le réaménagement de l'entrée nord du village (aire de pique-nique, signalétique, fleurissement).

Par ailleurs les jeunes seront sollicités pour de nouvelles plantations dans le village.



Le ballon mystérieux

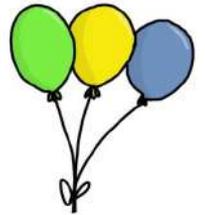
Un ballon de baudruche a été trouvé dans le jardin de Marc Giraud aux Riperts.

Sur l'étiquette de ce ballon nous avons lu qu'il venait de Troinex en Suisse. Nous avons cherché où c'était sur une carte. Troinex est à 180 km à vol d'oiseau de St Martin.

Nous avons répondu à l'enfant qui avait participé à ce lâché de ballon. Nous lui avons présenté rapidement notre village et lui avons proposé de venir.

Nous espérons qu'il nous répondra !

Léonie pour le CMJ



Dernière minute ! Le courrier avait été adressé à la mairie de Troinex qui vient de nous répondre :

« Nous accusons réception de votre courrier du 13 mars 2018, concernant le ballon de Boris.

Nous vous remercions de votre gentille lettre et vous informons que nous l'avons transmise au jeune homme concerné ».

Nous espérons avoir des nouvelles de Boris !

Plantations



Nous proposons un atelier de plantation de graines.

Vendredi 27 avril, retrouvons-nous à partir de 17h30 sous la halle.

Si vous voulez, venez avec des graines de fleurs, des petits godets pour semis (pots en plastique ou autres petits récipients).

Chacun pourra repartir avec ses (ou des) semis, fera grandir ses fleurs chez lui. Dans un mois environ, on les repiquera dans le village ou chez soi. Cela participera au fleurissement du village.



Nous invitons tous les habitants à participer à cette activité intergénérationnelle.





Informations municipales

Le budget

Le compte administratif 2017 a été adopté au Conseil Municipal du 29 Mars 2018.

Budget principal

Fonctionnement : Dépenses: 175423 € ; Recettes : 250249 €

Investissement : Dépenses: 480112 € ; Recettes : 442776 €

Excédent global : 37190€



Budget eau

Fonctionnement : Dépenses: 20339 € ; Recettes : 27097 €

Investissement : Dépenses: 3430 € ; Recettes : 0 €

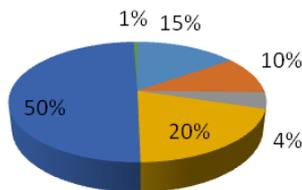
Excédent global : 3328€

Budget 2018 :

Dépenses et recettes équilibrés en fonctionnement 564k€ et investissement 440k€

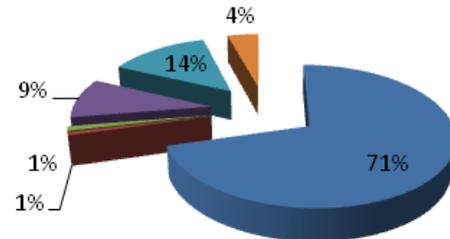
Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractères générales
- Charges personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits et imprévus
- Virement section investissement
- Autres charges gestion courante
- Charges financières et exceptionnelles



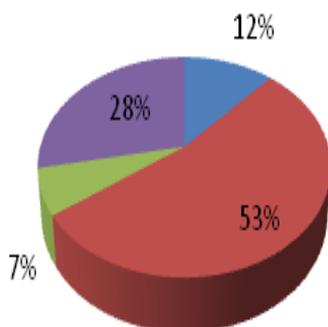
Recettes de fonctionnement

- Résultat d'exploitation reporté
- Atténuation charges
- Ventes produits
- Impôts et taxes
- Dotations et subventions
- Autres produits



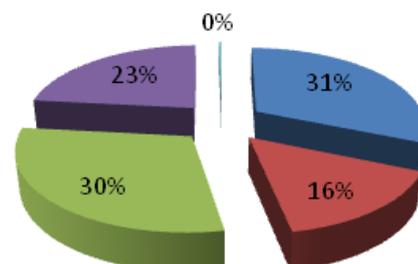
Dépenses d'investissement

- Solde d'exécution reporté
- Emprunt et dettes
- Immo incorporelles
- Immo corporelles



Recettes d'investissement

- Virement de la section exploitation
- Dotations fonds divers
- Subventions d'investissement
- Emprunts et dettes assimilés
- Autres opérations



La vie au village

Le sentier d'Amélie

Un sentier botanique est ouvert autour du camping avec l'indication de 20 végétaux. Ce nouveau chemin qui démarre entre l'entrée du camping et le parking de la Chabannerie, se termine sur le chemin de Bouland.

Ce sentier est le résultat du travail de défrichage et d'identification de la stagiaire Amélie Feugnet (et c'est pour cette raison que nous le nommons ainsi) et du travail de mise en place du chantier jeunes de Pâques 2018. Ce sentier est un nouvel atout de notre village et nous espérons que les habitants et les touristes du camping l'apprécieront.

Durée du parcours : 20 minutes environ.

Le chantier jeune du sentier d'Amélie



Adel et Emma écoutent attentivement les consignes de Christian.



Corentin et Liam piochent vigoureusement afin d'installer un banc le long du sentier.



Balades poétiques

Pour la 8^e année St Martin de Clelles développe ses « Balades Poétiques ». Le principe de ces « balades » est de suivre un itinéraire fléché, agrémenté de textes poétiques. Les poésies sont installées sur des plaques à soulever pour découvrir les textes à chacune des bornes.

Circuit 1 (Bleu) : « Femmes du monde ».

Départ face à la Mairie, descendre vers la passerelle du Chardon, suivre le chemin des jardins, puis le sentier des terrasses et remonter vers la route des Scées, puis revenir vers le village.

(boucle durée 1h30, 15 stations, Chemin facile, une côte).

Circuit 2 (Orange) : « Paysages du Trièves sous forme de Feuilleton ».



Même départ que Circuit 1 puis suivre le fléchage orange : chemin de droite jusqu'au hameau des Beyloux (durée 30 minutes aller, et 30 minutes retour avec un autre texte : 10 stations, facile).

Circuit 3 (Vert) : « Poésie de montagne ».

Départ Hameau de Trézanne vers le col de Papavet (Montée 1h, descente 3/4h, 10 stations difficulté moyenne).

Rucher familial



Plusieurs habitants nous ont fait part d'une demande de création d'un rucher familial (ou communal). C'est avec plaisir que nous relayons cette demande dans la droite ligne de nos plantations de plantes mellifères. Amateurs, ou expérimentés avec ou sans matériel ... si vous êtes intéressés par ce projet, merci de vous inscrire en Mairie en précisant vos possibilités.

Jumelage

Des contacts sont pris avec le village de Vidrà en Catalogne espagnole pour un jumelage.

Vidrà est un petit village très similaire à St Martin de Clelles par son nombre d'habitants et ses activités (essentiellement agricoles, sylvicoles et touristiques). Vidrà est situé à 50 km de Barcelone et à 50km de la frontière française.

Pour plus d'informations vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet de la commune :

www.vidra.cat.

Nous reviendrons sur ce sujet dans les prochains mois.

Ouverture du camping



De retour pour la quatrième saison au camping, je vous accueille de nouveau au snack-bar avec sa carte et les pizzas (sur place ou à emporter, le four est chaud !). Comme chaque année, quelques soirées animées auront lieu cet été (dates à déterminer).

La piscine sera ouverte aux habitants de Saint Martin pour le mois de Juillet avec la présence d'un surveillant de baignade car de nombreuses familles sont absentes au mois d'Août.

Au plaisir de vous recevoir !

Eric

Prenons soin de notre village

Pour le bien être visuel des habitants et des visiteurs, nous demandons à chaque habitant de bien vouloir apporter leurs encombrants et gros déchets aux déchèteries intercommunales (voir horaires p 9 de ce numéro). Il est également nécessaire d'évacuer les épaves de véhicules afin d'éviter une pollution des sols (huile, carburant...). Un ramassage gratuit et régulier est organisé par la communauté des communes du Trièves (04 76 34 11 22).

La vie au village

Le repas des anciens



Le samedi 10 février a eu lieu le traditionnel repas des anciens. Cette année, nous avons souhaité qu'il se déroule au village dans la salle Eloi Ville. Le repas a été cuisiné par un artisan local : Yves Perret. Le service a été assuré par des élus et leurs conjointes, et par Marion, la secrétaire de mairie.

Au menu : petites douceurs en apéritif, saumon fumé sur lit de mâche, poulet sauce aux morilles accompagné d'un gratin dauphinois, plateau de fromages des Vorsys et fondant au chocolat servi avec une crème anglaise aux pralines.

Après ce frugale repas quelques chansons du « répertoire communal » ont été entonnées.



Tous à table



On s'active en cuisine

Préparation du carnaval



En vue du carnaval qui devait avoir lieu à Clelles le 30 mars, un atelier de fabrication de « Bonhomme carnaval » s'est déroulé au village le samedi précédent. Une trentaine d'habitants du village et d'ailleurs ont participé à cet atelier, et de drôles de personnages ont vu le jour. A vous de juger !

Le carnaval n'a malheureusement pas pu se dérouler en raison de mauvaises conditions météorologiques... mais il est reporté au mois de mai où l'on pourra défiler et voir nos bonhommes carnaval brûler comme le veut la tradition*.

Cet après-midi bricolage était co-organisée avec Mixages et la Communauté de Communes du Trièves.



* Le Carnaval est marqué par les exécutions des poupées, de mannequins expiatoires [...] Ces boucs émissaires représentant à la fois tous les coupables choisis, l'hiver, les mauvais esprits, les maladies, les malfaiteurs et tous les aspects négatifs dont on veut se débarrasser, sont exécutés en place publique, par pendaison, décapitation, brûlés sur un bûcher, fusillés ou noyés et tout ceci sous les acclamations de la foule. [...] Le pantin démesuré, grotesque, qui tient le rôle du mauvais est promené, accueilli en grandes pompes, exposé, avant de subir le châtement ultime sur la place publique. Ces mannequins de Carnaval sont en général confectionnés avant les jours forts de la fête.

Rites, fêtes et traditions d'Oleg Kochtchouk





Fermeture d'une classe à l'école de Clelles ?

Le groupe scolaire Antoine De Ville est fortement menacé de fermeture d'une classe. L'école compte actuellement 4 classes pour un effectif global de 90 élèves.

La rentrée scolaire 2018/2019 prévoyait 79 élèves (au 09/02/18). L'inspection académique décide donc de la fermeture d'une classe, car il faut un effectif global de 81 élèves pour le maintien des 4 classes. (par contre, un effectif de 86 élèves est attendu pour l'ouverture d'une 4ème classe).

Les conséquences sont inéluctables : des classes surchargées (30 enfants en classes maternelles), des classes à 3 niveaux, un poste d'enseignant et d'ATSEM supprimés sur l'école, et suppression de la décharge de direction. Cette situation n'est pas acceptable, les parents d'élèves, des élus locaux et nationaux, les citoyens du Trièves se mobilisent contre la fermeture de classe.



Quel espoir ?



-Le 30 mars, la directrice de l'école a annoncé des **effectifs à la hausse** pour la rentrée scolaire 2018/2019 : 82 élèves.

-**L'arrivée probable de familles** sur Clelles, Chichilianne, Le Percy ou St Martin de Clelles permettrait d'augmenter l'effectif et de maintenir la 4ème classe sur plusieurs années.

-L'article 15 de La **Loi Montagne*** qui autorise un assouplissement des règles concernant la fermeture ou l'ouverture de classe.

**Art. L.212-3.— « Dans les départements dont le territoire comprend des zones de montagne délimitées conformément à l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, la mise en œuvre de la carte scolaire permet l'identification des écoles publiques ou des réseaux d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classes, au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement, des conditions d'accès et des temps de transports scolaires »*

Le conseil municipal de Saint Martin de Clelles prendra une motion pour le maintien de la 4ème classe.



Vous voulez apporter votre soutien pour le maintien de la 4ème classe à l'école de Clelles :

[www.change.org/l'école de Clelles](http://www.change.org/l'école%20de%20Clelles)

MD



Des élus, des habitants et des enfants engagés—vendredi 30 mars 2018





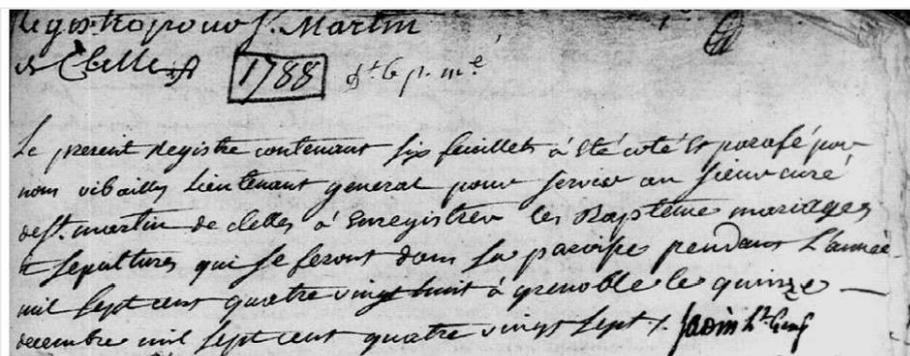
La vie au village

1788... Réponse à la question mystère du numéro 25

1788 : C'est la date indiquée sur la plaque de fond de cheminée installée maintenant dans la salle du conseil de la Mairie. Cette plaque de fonte a été remise à jour lors de la rénovation du logement du premier étage de la Mairie. Quelle est son origine, nous ne le savons pas, mais connaître l'histoire de ce bâtiment, et du village nous permettrait de la retrouver.

1788 : c'est un an avant la révolution française, la plaque porte d'ailleurs les fleurs de lys de la royauté. A cette date les registres communaux étaient tenus par le clergé. Les Archives départementales (disponibles par internet) indiquent que pour St Martin de Clelles c'est le curé Ville qui enregistre les baptêmes (donc les naissances), les mariages et les sépultures (décès).

Pour l'année 1788 il y a 6 feuillets cotés et parafés (orthographe d'époque) introduit par le Vibailly (*) Lieutenant Général pour servir à ces enregistrements.



Le détail de ces actes nous permet de mieux comprendre la vie des habitants à cette époque :

- 9 Baptêmes
- 2 Mariages
- 15 Sépultures (dont 7 enfants de quelques jours, deux enfants de 13 et 14 ans et une femme en couche).
- Auquel il faut ajouter les chiffres de Trézanne (paroisse indépendante jusqu'en 1839) avec :
- 5 Baptêmes
- 1 Mariage
- 1 Sépulture (enfant âgé de 7 jours)

Dans ces actes on retrouve des noms bien connus dans le village ou le Trièves (Ville, Martin, Gachet, Bertrand, Giraud, Oddoz..) mais aussi des noms de famille moins courants aujourd'hui à St Martin de Clelles (Samuel, Rostain, Arnoux, Joubert, Didier....).

Les prénoms utilisés à l'époque sont classiques comme Marie, Magdeleine, Elisabeth, Clémence, Pierre, François, Jean, Jacques, Louis et d'autres plus originaux aujourd'hui comme Félicité, Victorine, Euphrosyne, Reine, Baptiste.

Comme partout dans les campagnes à cette époque la mortalité infantile était très forte ainsi que le risque lors des accouchements à la maison dans des conditions sanitaires rudimentaires. Les personnes les plus âgées arrivent à 70 ans.

A partir de tableaux d'évolution, on peut estimer la population de 1788 entre 200 et 250 à St Martin et une cinquantaine à Trézanne.

La croissance du village sera cassée par la mécanisation et l'exode rural et accentuée après la saignée des jeunes hommes lors de la 1^{ère} guerre mondiale (la population s'élève à 201 en 1896, 171 en 1912, ce chiffre diminué à 60 en 1968 et remonte ensuite pour atteindre aujourd'hui 188 habitants). Voir tableau de recensement ci-dessous.

Le village compte alors une cinquantaine de maisons. Sur le premier recensement disponible (celui de 1851) on trouve les professions. Il y a sans doute peu d'écart entre ce recensement et la réalité de 1788. L'activité alors est essentiellement agricole mais on trouve aussi des artisans et commerçants (Tisserant, fournisseur, maréchal (ferrants), cantonniers, cafetier, meunier, maçon, cabaretier, charbonnier, garde champêtre et l'instituteur). (Il faut sans doute pondérer ces estimations en raison de l'afflux de main d'œuvre pour la construction de la ligne de chemin de fer).

Le paysage est alors très dégagé pour permettre des cultures. (Les photos de Pont de Chardon en 1900 montrent des zones agricoles où aujourd'hui la forêt a repris).

Note (*) Vibailly (ou Vice-Bailly) est un officier qui tient la place d'un Prévost des Maréchaux : Officier de justice pour la cour du Dauphiné.



Tableau des recensements

Année	1851	1876	1906	1921	1936	1968	1975	1990	2014
Maisons			60	46	47				
Habitants	302	393	175	108	101	60	70	122	174



Si vous avez d'autres informations pour mieux connaître notre village, n'hésitez pas à nous envoyer des articles ou des informations.
Merci.

RC



Nos habitants ont du talent !

Dimanche 8 avril a eu lieu à Chichilianne la 4ème édition du trail du dégel organisé par *Les Skieurs du Mont Aiguille*.

Des enfants du village sont engagés dans cette association et s'entraînent aux disciplines du ski de fond, du biathlon, et aux trails. Les trails sont des courses pédestres de pleine nature et accumulent la difficulté de la distance à celle de la dénivelée.

A l'occasion de cette course, les enfants de St Martin de Clelles ont réalisé de belles performances : Simon est arrivé second des Cadets du Petit dégel (15 km et 500 m de dénivelée) en réalisant le parcours en 1h42. D'une persévérance exemplaire, Emma s'est placée 1ère des cadettes. Les plus jeunes, Léonie et Elie, n'avaient pas l'âge pour porter le dossard de la course des 5km. En serre-file, ils ont néanmoins pris le départ et réalisé de belles courses, quittant leurs rôles de "voiture balais" pour s'intercaler élégamment dans le classement des plus grands. Chacun a eu une pensée pour Félicien qui, du fond de son lit, n'a pas pu prendre le départ (il va mieux, pas de panique) et qui a la réputation d'être aussi un adversaire redoutable.

Tous nos compliments aux coureurs et merci aux enfants de témoigner d'un si bel esprit sportif ! Bravo, vous faites honneur à notre village.



AD



C'est le départ ...

Les coureurs s'élancent pour 5, 15 ou 25 km.



Simon Arfi

Emma Delvigne

Léonie Delvigne

Elie Diénot





Service aux habitants : les défibrillateurs

Cela n'arrive pas qu'aux autres !



« L'arrêt cardiaque est dû à un trouble du rythme cardiaque, mortel en quelques minutes en l'absence de prise en charge. Une intervention rapide peut faire repartir le cœur et éviter de lourdes séquelles.

Pourquoi le cœur s'arrête-t-il ?

Soudainement, l'activité de ce circuit se dérègle et le cœur se met à fonctionner anormalement : il n'est plus en rythme, c'est la fibrillation ventriculaire. On parle aussi d'arythmie. Ces contractions anarchiques empêchent le cœur d'assurer sa fonction de pompe et d'irriguer le reste de l'organisme.

Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?

La victime perd connaissance, tombe ; elle ne réagit pas quand on lui parle, quand on la stimule. Elle ne respire pas ou les mouvements respiratoires sont inefficaces, lents, bruyants et anarchiques. C'est un arrêt cardiaque ! Agissez immédiatement ! Dès la troisième minute, privé d'oxygène, le cerveau commence à souffrir et des lésions apparaissent.

Quelle est la cause de l'arrêt cardiaque ?

90% des arrêts cardiaques de l'adulte sont dus à une cause cardiovasculaire. Le plus souvent, il s'agit d'une fibrillation ventriculaire mais il existe d'autres causes : noyade, électrisation, intoxication, hypothermie, overdose, insuffisance respiratoire aiguë, etc.

Y a-t-il un risque dans l'utilisation d'un défibrillateur ?

Il n'existe pas de risque pour la victime car elle serait de toute façon condamnée si on n'effectuait aucun geste d'urgence. Le défibrillateur détermine automatiquement la nécessité du choc électrique et son intensité. Ainsi, il ne délivrera pas de choc s'il perçoit que le cœur a un fonctionnement ne nécessitant pas ce traitement. »

<http://sauvie.fr/defibrillateur-cardiaque-automatique-externe-DAE-Sauvie-inf.html>



Rappel des consignes

INFOS AU SUJET DES DEFIBRILLATEURS.

Où sont-ils à St MARTIN ?

Au camping (accessible depuis la rue)

A la mairie (dans le couloir, la porte du bâtiment est toujours ouverte).

Comment ça marche ?

C'est un appareil mobile : on ouvre le boîtier de rangement et on attrape l'appareil pour l'amener vers la victime. (Une alarme de dissuasion sonne quand on ouvre le boîtier pour inviter à prendre au sérieux ce dispositif).

On allume l'appareil en pressant sur le bouton vert.

On écoute et on respecte les consignes. La voix est en français.

■ Protéger

■ Examiner la victime

■ Alerter

■ Secourir



La course de la résistance

La **Course de la Résistance** est une manifestation sportive organisée par le Département de l'Isère dans le cadre des commémorations de l'armistice du 8 Mai 1945. **Cette 4^e édition aura lieu mardi 8 Mai 2018 sur le plateau du Trièves**, haut lieu de la Résistance en Isère. Le village d'accueil sera situé à **Mens**.

Elle comprend plusieurs épreuves :

- **2 épreuves de course à pied chronométrées** de 8 km et 30 km, répertoriées au calendrier des courses hors stades de l'Isère et respectant le règlement de la FFA
- **Des parcours cyclotouristiques non-chronométrés** de 4 distances : 40 km, 70 km, 95 km, 125 km. Il s'agit d'un parcours « maître » de 125 km, avec des raccourcis pour proposer les autres distances
- **Des randonnées non chronométrées : une randonnée pédestre de 9 ou 13 km et un parcours VTT de 28 km**
- **Des courses gratuites pour les enfants** nés à partir de 2003
- De nombreuses animations au **village d'accueil à Mens** : attelage, ballade à poney, escalade, tir à la carabine laser, slackline, ...

Renseignements : <http://coursedelaresistance.fr/>



Bon à savoir

Inscription à l'école de Clelles

Les inscriptions ont lieu les jeudi 3 mai (journée), mercredi 16 mai (matin) et jeudi 17 mai (journée).



En dehors de ces dates veuillez contacter la directrice de l'école, Madame FAURE au : **04-76-34-44-74**

Inscription préalable en mairie du lieu de domicile avec : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination (carnet de santé), certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école.

Portes ouvertes à l'école maternelle

Brigitte FAVERJON, institutrice en maternelle et Audrey Faure, directrice par intérim de l'école de Clelles vous invitent à une demi-journée d'immersion dans la classe de petite section avec votre enfant le :

jeudi 7 juin (matin)



Merci de bien vouloir confirmer votre présence au : **04-76-34-44-74** (le jeudi de préférence).

NB : Pour des raisons de capacité d'accueil, les enfants ne peuvent être accompagnés que par un seul parent ou adulte.

Cet été je pars en vacances avec les copains

et les animateurs du service enfance jeunesse de la communauté de communes du Trièves

Plusieurs séjours sont proposés, ainsi que des semaines d'accueil de loisirs : semaine à thème, où les enfants sont accueillis, participent à des activités et des sorties.

Surveillez les programmes et les dates de  préinscription.

Contacts

Deux lieux pour vous renseigner et vous accueillir :
Mixages à Mens 04 76 34 27 02
Le Granjou à Monestier de Clt 04 76 34 28 40
www.cc-trieves.fr/services-aux-habitants

Facilitons l'accès à nos boîtes aux lettres

Quelques préconisations de la Poste :

La facilité de l'accès à la boîte aux lettres concerne au premier chef le facteur. Mais également des livreurs, et opérateurs institutionnels qui communiquent avec les citoyens.

Pour être en mesure de recevoir son courrier dans de bonnes conditions, toute habitation doit être équipée d'une boîte aux lettres avec un **étiquetage approprié**.



La boîte aux lettres doit être située en limite de **propriété**, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique.

Le positionnement de la boîte aux lettres recommandé est le suivant :

- dessous de la boîte aux lettres à plus de 1 m du sol ;
- dessous à moins de 1,5 m du sol.

L'accès à la boîte doit pouvoir se faire directement de l'extérieur, sans difficulté et sans risque.

Il faut veiller à ne pas placer la boîte derrière un grillage.

Il faut s'assurer que votre boîte aux lettres se situe hors de portée de votre chien et le garder attaché lors du passage du facteur.

Trier, c'est important !



• On trie pour l'avenir de notre planète :

Economiser nos ressources : Au lieu d'extraire de nouvelles ressources de la Terre (sable, pétrole...), on utilise de la matière existante (comme celle des emballages) pour produire de nouveaux objets et emballages.

Eviter le gaspillage : un emballage vide, une fois recyclé, peut encore servir à fabriquer de nouveaux objets.

Limiter les pollutions : on évite une partie des pollutions (de l'air, de l'eau ou des sols) dues à l'extraction de ressources naturelles, à leur transport et à la fabrication des produits.

Dans le Trièves, nous trions plutôt bien :

Nos résultats sont supérieurs à la moyenne des territoires similaires. Ce qui permet un service à coût maîtrisé. *Chaque triévois trie 68,8 kg/an (contre 58,5 kg/an habitant sur des territoires similaires).*

Continuons à trier !



Nous avons à notre disposition :

Les conteneurs de tri, des composteurs individuels, des boîtes de tri dans le couloir de la mairie (pour les piles usagées, les cartouches d'imprimante, les anciens téléphones) et deux déchèteries intercommunales : à Monestier de Clt et Mens (ouvertes les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30). Pensez aussi au broyage à domicile gratuit, il suffit de contacter la communauté de commune, de convenir avec elle, et de convenir d'un jour de passage. (Contact CDC Trièves : 04 76 34 11 22)

• On trie pour en faire profiter les autres

Vous souhaitez vous débarrasser d'objets du quotidien ? Ne les jeter pas, ils peuvent avoir une deuxième vie. Apportez-les à l'Etrier, ils seront revalorisés puis vendus à petits prix.

Contact

L'Etrier 208 grand rue—Monestier de Clt
07 69 42 73 67—www.ressourcerie-letrier.org



Informations pratiques

Horaires d'ouverture au public de la mairie

mardi de 16h00 à 18h00

jeudi de 10h00 à 12h00

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Téléphone : 04 76 34 43 86

Mail : st-martin-clelles2@wanadoo.fr

Le secrétariat est fermé le vendredi

www.saintmartindeclelles.fr

Numéros d'urgence :

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

La commune est équipée de deux défibrillateurs :

Dans le couloir de la mairie et

Au camping

(accès en bordure de voirie).



Sur vos agendas

*du 24 mars au 5 mai - exposition photographique : « Vous ne m'êtes pas inconnu » de N. Barbençon en collaboration avec le CART (Collectif d'Accueil des Réfugiés en Trièves)

*samedi 14 avril : belote avec thème à 13h30, suivie d'un repas à partir de 19h (inscription au 06 73 27 01 18). Organisé par le Comité des fêtes.

*samedi 26 mai : fête autour du four. Organisé par le Comité des fêtes.

*vendredi 1er juin : déambulation poétique à 18h.

*dimanche 10 juin : chorale—Eglise. Organisé par le Comité des fêtes.

*samedi 16 juin : réunion publique—10h

*dimanche 8 juillet : balade du comité des fêtes.

Les ambassadrices du village : Sandrine Reinke et Marie Donnat

Leur rôle ? Aller rencontrer les nouveaux habitants, les informer des services existants sur la commune, sur le Trièves concernant la famille (accueil du jeune enfant, mode de garde, ou autres ...).

N'hésitez pas à les contacter : 06 12 59 32 41 (Marie)

Exprimez-vous !

Si vous souhaitez publier un article dans le P'tit Tambour ou recevoir par mail le P'tit Tambour, des informations diverses (événements sur la commune, réunions publiques, etc.) : envoyez-nous par mail ou déposez dans la boîte aux lettres de la mairie vos coordonnées ou votre article. Nous nous engageons à ne pas diffuser vos coordonnées.

ptit.tambour@gmail.com

Réponse à la question mystère du n° 25

voir p5 de ce numéro.

Question mystère n°26 :

Quels sont les noms des deux géants de Vidrà ?

